



مركز الكفاءات للتغير المناخي
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
Centre de Compétences en Changement Climatique



الوكالة المغربية للتعاون الدولي
AGENCE MAROCAINE DE COOPERATION INTERNATIONALE
AMCI

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



وزارة الانتقال الطاقي والتنمية المستدامة
قطاع التنمية المستدامة
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
- ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ -
Ministère de la Transition Énergétique
et du Développement Durable
- Département du Développement Durable -



COMMISSION CLIMAT
RÉGION SAHEL CCRS



Fonds Bleu pour le
Bassin du Congo

Ateliers de renforcement des capacités et d'échange au profit
des pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo
et de la Commission Climat pour la Région du Sahel

Casablanca, Royaume du Maroc,
du 5 au 9 décembre 2022

NDC
PARTNERSHIP



Fondation Brazzaville



S'impliquant activement dans les projets dédiés à l'Afrique, le Royaume contribue, aujourd'hui, à y inclure de nouveaux partenaires, publics et privés, et à structurer les mécanismes de gouvernance. En outre, il animera un réseau africain d'expertise climatique, à partir du Centre de Compétences en Changements Climatiques, installé au Maroc.

Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'ouverture du
« Sommet Africain de l'Action en faveur d'une Co-Emergence Continentale »
le 16 novembre 2016 à Marrakech

INTRODUCTION

En marge de la 22^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP22) à Marrakech en novembre 2016, s'est tenu à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement Africains dit « Sommet de l'Action en faveur d'une Co-émergence continentale ». L'une des décisions majeures prises au cours de ce Sommet fut la création de trois commissions climat africaines : la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC) et la Commission Climat des États Insulaires d'Afrique. À travers ces Commissions, les dirigeants africains ont exprimé leur volonté de définir ensemble un mécanisme concret devant faciliter une meilleure mise en œuvre de l'Accord de Paris en Afrique et cela dans le but d'apporter des réponses durables aux effets des changements climatiques sur le continent.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un message aux Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de l'ouverture du Sommet de l'Action en faveur d'une Co-émergence continentale, déclarant que « *S'impliquant activement dans les projets dédiés à l'Afrique, le Royaume contribue, aujourd'hui, à y inclure de nouveaux partenaires, publics et privés, et à structurer les mécanismes de gouvernance. En outre, il animera un réseau africain d'expertise climatique, à partir du « Centre de Compétences en Changements Climatiques » installé au Maroc* ».

La Déclaration de Marrakech issue de ce Sommet a été endossée par la vingt-huitième session de l'Assemblée de l'Union Africaine, tenue en janvier 2017 à Addis-Abeba, conférant ainsi la base juridique et la légitimité continentales nécessaires à la création effective des trois commissions-climat en Afrique.



Dans ce cadre, le Centre de Compétences en Changement Climatique (4C Maroc) organise, en partenariat avec le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), et le projet RO4C du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), deux ateliers de renforcement de capacités et d'échange au profit des pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo et de la Commission Climat pour la Région du Sahel.

Les deux ateliers se dérouleront du **5 au 9 décembre 2022 à Casablanca au Royaume du Maroc** et porteront sur les thématiques suivantes :

1. Intégration des changements climatiques dans la planification locale,
2. Accès au financement et structuration de projets.

La thématique de l'intégration des changements climatiques dans la planification locale sera abordée le lundi et le mardi, et celle de l'accès au financement le mercredi, jeudi et vendredi. Une visite terrain est prévue pour le vendredi après-midi.

CONTEXTE

L'Afrique compte parmi les continents du monde les plus vulnérables aux changements climatiques, et ce alors qu'elle ne contribue qu'à hauteur de 4% au total des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), soit le pourcentage le plus faible de toutes les régions du monde. Les changements climatiques affectent d'ores et déjà de nombreux secteurs économiques africains, les conséquences se font déjà sentir pour la population et la nécessité de s'adapter devient de plus en plus pressante.

En effet, les indicateurs climatiques en Afrique sont caractérisés par une augmentation continue des températures, une accélération de l'élévation du niveau de la mer, des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, tels que les inondations, les glissements de terrain et les sécheresses, et les impacts dévastateurs associés. La fonte rapide des derniers glaciers d'Afrique de l'Est, dont on s'attend à ce qu'elle soit totale dans un avenir proche, nous alerte d'un changement imminent et irréversible du système terrestre.

Certains pays et territoires ont par conséquent enregistré ces dernières années des avancées significatives en matière d'intégration du changement climatique dans leurs politiques de développement, mais du chemin reste à parcourir. Ce qui est clairement établi, c'est que la prise en compte du changement climatique à tous les niveaux de planification (national, sectoriel et local) est nécessaire pour une riposte appropriée.

Le financement climatique reste également indispensable à la réalisation d'un développement résilient au changement climatique à faible teneur en carbone dans le continent. L'architecture du financement climatique mondial est complexe et ne cesse de se transformer. Les fonds sont déboursés via des canaux multilatéraux - à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris - et de plus en plus souvent via des canaux bilatéraux, ainsi qu'à travers des fonds climatiques régionaux et nationaux.



À l'échelle africaine, l'ensemble des pays ont signé l'Accord de Paris et ont soumis d'ambitieuses contributions déterminées au niveau national (CDN), qui toutes incluent deux objectifs : (i) un objectif inconditionnel que les pays africains doivent atteindre avec leurs propres ressources (15%), et (ii) un objectif conditionnel subordonné à la réception des financements internationaux et à l'appui de la communauté internationale (environ 85%).

Le coût global de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN), qui représentent les efforts qui doivent être déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique comme définit par l'Accord de Paris, est estimé à 2800 milliards de dollars entre 2020 et 2030.

Sur ce montant global, les gouvernements africains se sont engagés à mobiliser 264 milliards de dollars de ressources publiques nationales, soit environ 10% des besoins globaux en financements climatiques sur la période sous revue. Les 2500 milliards restants, soit 250 milliards par an, devraient provenir de sources publiques internationales et d'acteurs privés nationaux et internationaux. Or, l'Afrique ne bénéficierait que de 12 à 15% des financements multilatéraux « climatiques », et 25% de l'aide publique au développement intégrant des co-bénéfices climat. Enfin, un des défis majeurs auquel est confronté le continent, dans le domaine de la mobilisation de financements, est le faible niveau de formulation de requêtes et de préparation de projets. Par conséquent, le renforcement des capacités des acteurs africains en matière d'accès à la finance climat et de préparation de projets bancables apparaît comme une condition cruciale à la bonne exécution des CDN des différents pays, et plus globalement à la réussite de la lutte contre les changements climatiques en Afrique